

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 09 JANVIER 2024 à 19 h**

**Etaient présents** : CHAMPETIER Christophe, CARRERES Thierry, CHAMPETIER Robert, CHOLLET Floriane, DELAUZUN Corinne, DUCROS Adeline, FAIVRE Catherine, GARCIA Malorie, GODET Cécile, MOLLARD David, VEZON Gérald, ZAMORA Julie.

**Absent, excusé** : PAYAN Jean-Christophe (donne pouvoir à CHOLLET Floriane)

**Secrétaire de séance** : FAIVRE Catherine

**Préambule** : M. le Maire rappelle les règles de tenue du conseil municipal et de la prise de paroles. Il informe celui-ci que la courtoisie de discussion accordée au public présent depuis 2008 pendant le conseil s'arrête à compter de ce jour et jusqu'à la fin du mandat.

**1°) Demande de subvention DETR pour dégrilleur**

M. le Maire propose de remplacer le dégrilleur de la station d'épuration. Pour permettre cette opération, nous avons mandaté la sté Canonge et Biallez pour analyser et estimer le coût prévisionnel de ce projet. Le montant du devis s'élève à la somme de 44 500 € HT.

M. le Maire suggère de solliciter une subvention DETR de 40% auprès de l'Etat pour concrétiser et financer cette opération.

*Délibération votée à l'unanimité.*

**2°) Remboursement APE spectacle de Noël**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les élèves de l'école ont assisté à un spectacle le 28/11/2023. Le montant s'élève à 400 € pris en charge pour moitié par l'Association des parents d'élèves et moitié la mairie. L'APE ayant payé la totalité, la mairie doit reverser 200 € à l'Amicale Laique.

*Délibération votée à l'unanimité.*

**3°) Autorisation signature convention service ADS**

La commune adhère au service commun ADS (Autorisation du droit des sols) d'Alès agglomération depuis 2015. Ce service instruit les demandes d'urbanisme. La convention doit être renouvelée du 1<sup>er</sup> Janvier 2023 au 31 décembre 2025. Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer la convention.

*Délibération votée à l'unanimité.*

**4°) Proposition commission école et choix du nom de l'école**

La commission « école » a été sollicitée pour proposer des noms pour la nouvelle école ; 4 noms ont été retenus, ils ont obtenu les voix suivantes :

- Ecole publique Jeanne d'Arc, 9 voix
- Ecole publique Salvicruziennne, 2 voix
- Ecole du Castelas, 1 voix
- Ecole Dumas-Ranc, 1 voix

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, approuve le nom ci-après :

**Ecole Publique Jeanne d'Arc.**

## 6°) Questions diverses

### *Cimetière :*

- La concession N°221 au nom de GILLES Emma a fait l'objet d'une procédure de reprise pour état d'abandon. L'état d'abandon a été constant durant les 3 dernières années et les différentes étapes de la procédure ont été respectées. Le Conseil Municipal prononce un avis favorable pour la reprise de cette concession.

### *Travaux :*

- Pose de l'escalier à l'école,
- Finition des embrasures à l'école par les employés avec du plâtre, qui sera ensuite recouvert de baguettes médium (bois composite),
- Les pompiers sont intervenus sur un nid de frelons « impasse de la Vignasse »

### *Courriers reçus :*

- INSEE : La population légale de la commune en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2024 est de 568,
- ADTIM : Demande d'arrêté de circulation annuel pour la maintenance du réseau public de fibre optique,
- Agence Régionale de Santé : L'eau d'alimentation est conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

### *Infos :*

- La Mairie de St André de Cruzières a accepté la participation de 1 348 € par élève pour les 5 enfants de sa commune qui fréquentent l'école de St Sauveur,
- ENEDIS prévient les habitants que des hélicoptères vont survoler la commune pour contrôler les lignes EDF,
- Des camions s'engagent régulièrement sur le chemin des Agusas, (à partir de la route de Barjac direction Lavabre) et se retrouvent partiellement bloqués au niveau du Mas des Agusas, provoquant ainsi des dégâts sur la propriété privée. M. le Maire devra prendre un arrêté de limitation de tonnage,
- Un habitant de la commune a porté plainte suite à plusieurs agressions verbales violentes de la part de jeunes ainsi que de la part d'un administré de St Sauveur, qui entrent dans les propriétés privées, ne les respectent pas et les détériorent avec leurs 2 roues (une enquête de gendarmerie est en cours),
- La DDT informe la mairie sur la décentralisation des pouvoirs de police : concerne les panneaux publicitaires, les maires sont désormais habilités pour assurer la police de la publicité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, si la CdC n'est pas compétente en matière de PLU,
- Communauté de Communes de Cèze-Cévennes : la mise en place de composteurs par quartier est à l'étude,
- SICTOBA : Mise en place d'un QR code pour accéder aux déchetteries du SICTOBA. Un groupe de travail est en train de se constituer avec des conseillers communautaires afin de travailler sur les nouvelles réglementations,
- Panneau pocket : renouvellement pour 3 ans,

### *Permis de construire :*

- Frédéric BARET, maison individuelle, quartier Passevite.

Fin de séance à 20 h 30

Catherine FAIVRE